

Cahiers ODeNa

Au croisement des savoirs

Cahier n° 2012-01. Revue documentaire

LES ENJEUX DE LA SÉCURITÉ POUR LES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN

UNE REVUE DE LA LITTÉRATURE INTERNATIONALE

Nathalie Boucher et Joanna Borrero Luz

Montréal 2012



REGROUPEMENT
DES CENTRES D'AMITIÉ
AUTOCHTONES DU QUÉBEC



Réseau de recherche et de connaissances
relatives aux peuples autochtones
Aboriginal Peoples Research and Knowledge Network

INRS
Université d'avant-garde



ODeNa

ARUC - CURA

Les Autochtones et la ville au Québec: identité, mobilité, qualité de vie et gouvernance
Aboriginal Peoples in Québec Cities: Identity, Mobility, Quality of Life and Governance

Cahiers ODENA. Au croisement des savoirs

Cahier ODENA n° 2012-01. Revue documentaire

Titre : *Les enjeux de la sécurité pour les Autochtones en milieu urbain. Une revue de la littérature internationale*

Auteurs : Nathalie Boucher et Joanna Borrero Luz

Éditeur : Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

Lieu de publication : Montréal

Date : 2012

Nathalie Boucher

Candidate au doctorat en études urbaines, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

Joanna Borrero Luz

Candidate à la maîtrise en études urbaines, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

Direction scientifique

Julie-Anne Boudreau, professeure, Institut national de la recherche scientifique, Centre Urbanisation Culture Société

Éditique

Céline Juin, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Révision linguistique

Catherine Couturier, INRS, Centre Urbanisation Culture Société

Diffusion

DIALOG. Le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones

Institut national de la recherche scientifique

Centre Urbanisation Culture Société

385, rue Sherbrooke Est

Montréal, Québec, Canada H2X 1E3

reseaudialog@ucs.inrs.ca

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

225, Chef Max Gros Louis

Wendake, QC G0A 4V0

infos@rcaa.q.info

Organisme subventionnaire

L'Alliance de recherche ODENA est subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Université d'accueil du Réseau DIALOG et de l'Alliance de recherche ODENA

ISSN : 2291-4161 (imprimé)

ISSN : 2291-417X (en ligne)

Dépôt légal : 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada



L'Alliance de recherche ODENA, à l'avant-garde de l'innovation sociale, offre des avenues alternatives dans la compréhension et la réponse aux défis individuels et sociétaux des Premiers Peuples au sein des villes du Québec. ODENA réunit des représentants de la société civile autochtone et des chercheurs universitaires engagés dans une démarche de coconstruction des connaissances afin d'améliorer la qualité de vie des Autochtones des villes et de renouveler les relations entre les Premiers Peuples et les autres citoyens du Québec dans un esprit d'égalité et de respect mutuel.

ODENA est une initiative conjointe de DIALOG — Le réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones et du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec; elle est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (Programme des Alliances de recherche universités-communautés, 2009-2014). Nouvelle alliance de recherche partenariale et interdisciplinaire, ODENA vise à soutenir le développement social, économique, politique et culturel de la population autochtone des villes québécoises et à mettre en valeur l'action collective des centres d'amitié autochtones du Québec. Cette alliance privilégie la recherche de proximité, le partage continu des savoirs et leur inscription directe dans les initiatives de reconstruction sociale mises de l'avant par les instances autochtones concernées. Les chercheurs et partenaires autochtones de l'Alliance ODENA entretiennent quatre objectifs de recherche et d'action :

- Tracer un portrait d'ensemble de la situation sociale, économique, culturelle, politique et juridique des Autochtones des villes afin de se doter de nouveaux indicateurs et de nouveaux mécanismes pour planifier l'action.
- Caractériser et évaluer, à l'échelle de chacun des centres, les pratiques et les programmes afin de modeler l'offre de services et de renforcer les capacités.
- Comprendre les défis actuels en matière de pauvreté, de santé, de racisme, de discrimination, d'exclusion, d'inégalité et d'insécurité afin de diversifier et de consolider les interventions en développement social.
- Identifier les conditions d'une nouvelle participation citoyenne et mettre en valeur l'action collective autochtone.



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Canada

| Table des matières |

Introduction	1
1. Problématique	3
1.1 La présence autochtone dans les villes	3
1.2 La sécurité en ville.....	4
1.3 Concepts	6
1.4 La sécurité	7
1.5 Autochtone	9
1.6 Méthodologie	10
2. Sécurité urbaine et formes de visibilité	11
2.1 Femmes autochtones	11
2.2 Itinérance et criminalité	12
2.3 Services urbains	14
2.4 Profilage et terrorisme	17
2.5 Médias	19
Conclusion	25
Bibliographie	27

| Liste des tableaux |

Tableau 1 : Croissance de la population autochtone du Canada, 2001-2026	3
Tableau 2 : Population urbaine autochtone.....	4
Tableau 3 : Population urbaine dans les pays à l'étude	6



| Introduction |

La sécurité est très peu traitée dans la littérature scientifique québécoise qui s'intéresse aux Autochtones des milieux urbains, sauf par un lien indirect avec l'itinérance. Il y a pourtant un besoin urgent d'en savoir plus et d'y réfléchir collectivement, afin que les centres d'amitié autochtones et les autres intervenants puissent mieux réagir aux politiques publiques, aux règlements municipaux, et aux interventions policières et sociales. Il s'agit d'un enjeu central à la vie urbaine.

Cette revue de littérature scientifique et médiatique explore la relation entre sécurité urbaine et Autochtones vivant en ville. Alors que le nombre d'Autochtones augmente en milieu urbain, leurs conditions de vie sont souvent en deçà de celles de la moyenne de la population. Parallèlement, les différents paliers de gouvernement et les investisseurs privés font la promotion de la sécurité et du sentiment de sécurité. Cette revue de la littérature cherche à saisir ce qui se situe aux confins de ces deux aspects rarement confrontés : la perception qu'ont les Autochtones de la sécurité en ville, et la perception qu'ont les non-autochtones de la sécurité urbaine considérant la présence croissante d'Autochtones. Le cas à l'étude est Montréal, mais un survol de la situation canadienne, australienne et néozélandaise complètera le portrait.

Comment la problématique de la sécurité est-elle posée? Nous nous intéresserons autant au sentiment d'insécurité des Autochtones urbains qu'à celui des autres citoyens. Plutôt que de centrer le regard sur l'univers des droits et des revendications, nous examinerons ici deux dimensions : 1) la façon dont la sécurité est construite comme un problème social auquel doivent répondre les gouvernements par des politiques publiques; 2) la façon dont se décline le sentiment d'insécurité dans les espaces publics urbains.

Bien qu'il existe peu de littérature sur ce sujet, l'exercice actuel tente d'améliorer la visibilité des Autochtones urbains, de leurs besoins et de leurs apports sociaux, afin de réduire l'insécurité et l'inconfort liés aux atteintes à l'entité physique ou sociale (réelles ou ressenties). Cette revue de littérature permet d'identifier les lacunes en matière de recherche et les pistes de solution pour réduire l'insécurité.

Ce document débute avec la mise en contexte de la réflexion, et campe d'emblée les définitions des concepts utilisés. Cette partie se termine par quelques mots sur la méthodologie. Viennent ensuite les résultats de la revue de littérature, selon les thématiques les plus courantes dans les trois pays à l'étude, et leur analyse en fonction des questions sécuritaires. La conclusion résume ces points.



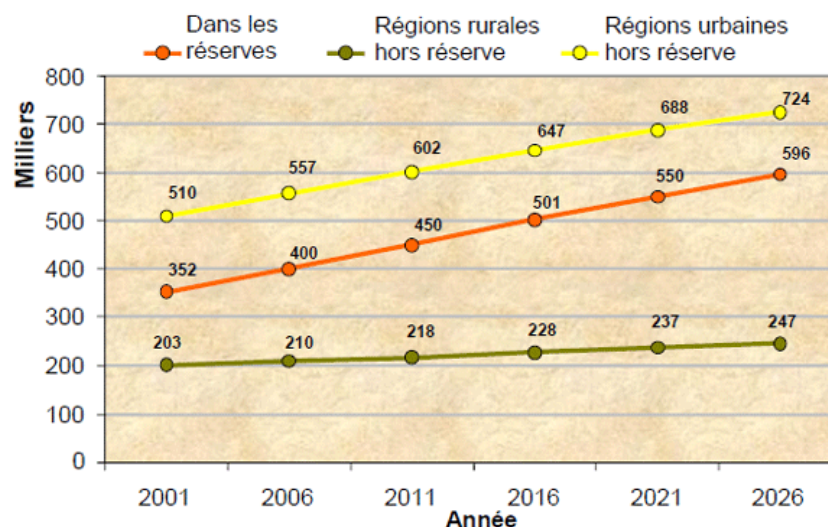
| 1. Problématique |

1.1 La présence autochtone dans les villes

Depuis peu, les Autochtones posent différemment la question de la sécurité en ville. Cela est dû principalement au fait que la population autochtone en contexte urbain croît à une vitesse fulgurante, et ce dans les trois pays à l'étude. Les données sont trop incomplètes pour dresser un portrait complet de la situation (UN-Habitat 2010 cité par ICPC 2011a), mais on peut mettre de l'avant quelques raisons qui poussent les Autochtones à migrer en ville. La ville présente ainsi plusieurs possibilités en matière d'emploi, de santé, de logement, d'éducation, de participation politique, de reconnaissance sociale et de visibilité, bref, plusieurs occasions favorables qui peuvent faire défaut dans les réserves et qui motivent un déplacement volontaire. Les centres urbains peuvent également apparaître comme des espaces sécuritaires, surtout lorsque les nouveaux arrivants sont confrontés à des situations d'insécurité dans leur communauté d'origine. D'autres Autochtones sont plutôt forcés de se déplacer à cause de la pauvreté, de la militarisation de leur terre, des conditions de vie dans les réserves (absence d'eau potable, de logement adéquat, par exemple), de la détérioration des modes de vie traditionnels et de l'environnement (Burger 2007 cité dans ICPC 2011a).

Plus de la moitié des Autochtones du Canada vit en ville, soit 623 470 Autochtones, et 34 % d'entre eux se retrouvent dans cinq villes : Winnipeg, Edmonton, Vancouver, Calgary et Toronto (AADNC 2010). La population autochtone urbaine se caractérise par une forte croissance (causée par un haut taux de fécondité, une forte mobilité et la migration), particulièrement dans les plus grandes villes, où elle a plus que doublé. Par exemple, selon le recensement de 2006, les Autochtones sont quatre fois plus nombreux à Winnipeg qu'il y a vingt-cinq ans. Les projections prévoient que cette croissance se maintiendra pour l'ensemble du Canada durant les vingt-cinq prochaines années.

TABEAU 1 CROISSANCE DE LA POPULATION AUTOCHTONE DU CANADA, 2001-2026



Source : AINC et SCHL 2007

Au Canada, la population autochtone urbaine est plus jeune que la population urbaine non autochtone. On compte plus de femmes autochtones en ville que dans les réserves (ce qui y augmente le nombre de famille urbaine monoparentale). Si la fréquentation scolaire, l'obtention d'un diplôme postsecondaire et le taux d'emploi se sont améliorés dans les vingt dernières années chez les Autochtones urbains, l'écart avec les non-autochtones reste marqué (ADNC 2010a).

En Australie, 32 % (164 274) des Aborigènes vivent en ville (un nombre sans cesse croissant), alors que 69 % des 20 184 314 non-indigènes habitent en ville (d'après le recensement de 2006). Chez les Aborigènes urbains, plusieurs familles composent les ménages. La présence à l'école est plus élevée en ville, mais le nombre d'Aborigènes sans diplôme y est aussi plus élevé. Le nombre d'Aborigènes ayant un emploi est également plus élevé en ville, de même que le revenu moyen hebdomadaire par ménage (539 \$ AU contre 329 \$ AU), qui demeure tout de même en dessous de celui des non-autochtones (779 \$ AU) (Australian Bureau of Statistics 2006a).

En Nouvelle-Zélande, 84 % des Māori vivent en ville (Statistics New Zealand 2006), alors que l'on compte plus de deux millions de personnes d'origine européenne dans les centres urbains. La grande majorité des Māori vivent dans l'île du Nord (87 %), et près d'un quart se trouve dans la plus grande ville de Nouvelle-Zélande, Auckland (24 %). Une recherche combinant données statistiques et qualitatives a fait ressortir des informations complémentaires qui expliquent les écarts socioéconomiques entre les Māoris et les non-Māoris d'Auckland. La mobilité vers la ville semble être un choix dans la plupart des cas, ce qui ne remet pas en question les liens avec la région d'origine. L'accès à la propriété, l'éducation et le travail sont hautement valorisés, même si plusieurs Māoris urbains ne semblent pas pouvoir atteindre leurs objectifs dans ces domaines (fort taux d'endettement et faible niveau d'éducation).

TABLEAU 2 POPULATION URBAINE AUTOCHTONE

	Canada	Australie	Nouvelle-Zélande
Population autochtone	1 172 790	517 043	565 329
Autochtones urbains	623 470 (53 %)	164 274 (32 %)	474 876 (84 %)

Source : ADNC 2010a, Australian Bureau of Statistics 2006a, Statistics New Zealand 2006b

1.2 La sécurité en ville

On peut distinguer deux types de mesures pour assurer la sécurité en ville : celles qui visent directement les Autochtones, et celles qui les concernent indirectement (qui s'adressent par exemple aux itinérants de façon générale) (Yarwood 2007). Néanmoins, plusieurs changements récents, comme la création d'un mouvement pour la sécurité des femmes autochtones et la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice (ICPC 2011b: 4), laissent supposer que des besoins particuliers émergent de la présence autochtone en ville. Ces besoins reposent sur les conditions de vie des Autochtones qui sont en deçà de la moyenne nationale, particulièrement en milieu urbain (Cardinal 2006), où les ressources essentielles à la cohésion et au contrôle social

sont encore moins développées pour les Autochtones (Morenoff, Sampson et Raudenbush 2001). Par exemple, au Canada, les Autochtones qui quittent la réserve quittent aussi « une juridiction dont les services sont financés par le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada (AADNC), pour se retrouver sous la compétence de dizaines d'autres organismes fédéraux et provinciaux » qui ne sont pas nécessairement équipés ou adaptés pour répondre aux besoins spécifiques de ces individus (Price 2012).

Comment s'expriment, au quotidien et dans les institutions, la sécurité et le sentiment de sécurité (et leur contraire) relativement aux Autochtones en milieu urbain? Cela inclut à la fois la sécurité des non-autochtones en présence d'Autochtones, la sécurité des Autochtones urbains et ses différentes causes et conséquences; par exemple, les femmes autochtones vivant en ville ne représentent pas une menace directe pour la sécurité des non-autochtones, comme le sont les itinérants par exemple, mais pour différentes raisons (il en sera question plus loin), ces femmes ressentent une insécurité accrue.

Nous savons qu'au Québec, les réponses au « problème de la sécurité » se déclinent selon deux logiques contraignantes. Premièrement, nous retrouvons la logique actuarielle, selon laquelle on agit en amont (par la prévention) en intervenant sur des territoires ou populations « à risque ». Ces cibles d'action sont déterminées en fonction de calculs de probabilité. Par exemple, les jeunes qui vivent dans un quartier marqué par la pauvreté, l'immigration et un haut taux de familles monoparentales seront considérés « à risque » de délinquance. Les fonds en prévention seront donc dirigés vers des quartiers ciblés (qui concentrent plusieurs facteurs de risque). Cette logique comporte plusieurs inconvénients parce qu'il s'agit d'une vision systémique (gérer un système de risques) et technique qui enlève la parole, l'individualité et l'autonomie aux populations ciblées (Boudreau, accepté).

Suivant la logique hygiéniste, les problèmes de sécurité publique sont considérés comme des problèmes de santé publique. Les individus marginalisés gênent parce qu'ils « souillent » l'espace public, par exemple par leur visibilité. Cette approche encourage également une peur de la « contagion » : en prévention de la délinquance, un quartier sera considéré « à risque » s'il est la scène d'activités de gangs; la présence de gangs pourrait ainsi influencer les plus jeunes à s'y greffer. Cette logique ne tient pas compte des trajectoires individuelles. La combinaison de ces deux logiques, actuarielle et hygiéniste, s'opérationnalise ensuite par diverses techniques de profilage mises en pratique tant par les services de police que par les intervenants sociaux.

Ces deux logiques dominant-elles également dans la façon de construire le « problème de la sécurité » pour les Autochtones urbains? Est-ce la même chose à l'extérieur du Québec? Quelles mesures de prévention et de répression sont prises ailleurs, tant sur le plan des documents-cadres (politiques publiques) que sur celui des règlements municipaux et des pratiques d'intervention sur le terrain (par les policiers et intervenants sociaux)?

Notre objectif est de décrire les résonnances ou les écarts entre les différents vécus (institution/quotidien, autochtone/non-autochtone, prévention/réaction) en ce qui a trait à

la sécurité et les Autochtones en milieu urbain. Dans le but de réduire les écarts, et en s'inspirant de ce qui se passe dans d'autres pays, ce projet tentera de fournir des outils synthétisant le cadre général de la sécurité au Québec.

1.3 Concepts

1.3.1 La ville

Pour les besoins de notre recherche, la ville est comprise comme toute agglomération urbaine, peu importe la taille. Le tableau suivant, qui illustre la population urbaine de chaque pays, ne sert qu'à des fins d'illustration (pas de comparaison), puisque chaque bureau de statistiques définit différemment « ville » ou « région urbaine ».

TABLEAU 3 POPULATION URBAINE DANS LES PAYS À L'ÉTUDE

	Canada	Australie	Nouvelle-Zélande
Population urbaine	25 350 743 ¹	15 100 000 ²	3 463 164 ³
Pourcentage	80 %	72 %	86 %
Population totale	31 612 897	20 848 760	4 027 947

Source : Australian Bureau of Statistics 2006b, Statistics New Zealand 2006a, Statistique Canada 2011

La plupart des recherches recensées portent sur les grandes agglomérations urbaines comme Toronto, Auckland et Sydney, où d'ailleurs se trouve de façon générale un nombre plus important d'Autochtones. Pourtant, les questions de sécurité et de sentiment d'insécurité se posent également dans les villes de taille moyenne et plus petite, particulièrement dans celles qui se situent à proximité de communautés autochtones (comme Sept-Îles, Roberval ou Baie-Comeau dans la province de Québec). Une recherche plus approfondie et des entretiens avec les acteurs locaux permettraient de mettre au jour l'expérience de ces citoyens.

Lorsqu'il est question de sécurité et d'Autochtones dans la grande métropole comme dans la petite ville, les rapports de proximité/distance, les différences sociales et les rapports au cadre bâti sont plus prononcés, caractéristiques qu'on peut lier à l'urbanité de façon générale. L'urbanité se définit comme un moment historique et une situation géographique inégalement distribuée, où se présentent des conditions

¹ Pour des fins de statistiques, le Canada définit une région urbaine « comme une région ayant une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 ou plus habitants au kilomètre carré » (Statistique Canada 2011). La population urbaine est de 18 656 653 dans les villes de 100 000 et plus.

² Pour des fins de statistiques, l'Australie comprend comme population urbaine les résidents des villes de 100 000 et plus.

³ Pour des fins de statistiques, la Nouvelle-Zélande considère les régions selon le degré d'influence urbaine (en termes d'emploi et de résidence) ou rurale. La population urbaine présentée ici comprend les régions urbaines principales, les régions urbaines satellites et les régions urbaines indépendantes.

d'interdépendance, d'imprévisibilité, de mobilité, de différences, de vitesse et d'intensité qui affectent les relations sociopolitiques et la vie quotidienne (Boudreau, accepté). Ces conditions s'expriment dans différents contextes urbains, mais également dans certaines sphères publiques virtuelles. C'est pourquoi notre recherche comprend aussi une revue des médias traditionnels et des médias sociaux.

Au-delà de cette question d'urbanité, les espaces engagés dans la relation ville/(in)sécurité/Autochtones peuvent se décliner de nombreuses façons, notamment dans les espaces privés ou semi-publics, en ville ou en banlieue. Or, la littérature existante ne prend pas en compte les différents espaces et sphères que les Autochtones dans la ville parcourent au quotidien, physiquement, virtuellement et dans l'imaginaire. Ces différents espaces et leurs significations pour les Autochtones, de même que les perceptions des non-autochtones, mériteraient pourtant d'être explorés puisqu'ils sont liés à différentes sources de conflits et de solutions potentielles.

1.4 La sécurité

1.4.1 Sentiment d'insécurité intériorisé, affectif ou émotionnel

Être et se sentir en sécurité sont des besoins essentiels. Les auteurs qui travaillent sur le sujet insistent néanmoins sur la différence entre insécurité et sentiment d'insécurité. Selon Bernard et Segaud, le sentiment d'insécurité est un état affectif ou émotionnel lié à la représentation de comportement d'autrui impliquant une menace physique ou économique (Bernard et Segaud 1991 : 11). Le sentiment d'insécurité ne dépend pas de l'existence d'un réel danger, mais plutôt de l'impression d'un danger.

Le sentiment d'insécurité, défini alors comme une impression de danger (générée par une représentation menaçante), est socialement ou culturellement appris. Bauman (2006 : 3-4) explique que l'insécurité, cet état d'esprit lié au *sentiment* de vulnérabilité face au danger (être vulnérable), est une peur socialement ou culturellement recyclée, ou dérivée (selon Lagrange 1996). En tant que construits sociaux, la peur et l'insécurité, de même que la responsabilisation en face d'un crime et de menaces (réelles ou ressenties), varient au cours de la vie, en fonction notamment du sexe et du niveau d'éducation (Hinds et Grabosky 2010). Les urbanistes ont d'ailleurs souvent porté leur regard sur la façon dont différents espaces qui génèrent de l'insécurité ostracisent certaines minorités, plus susceptibles de craindre les agressions sexuelles. Nous y reviendrons.

Il est intéressant de constater que la peur des Autochtones, socialement apprise, peut générer une impression de danger chez les citoyens non autochtones. Dans son livre *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, Pierre Lepage (2009) explique notamment que jusqu'aux années 1960, une image négative des Autochtones était véhiculée dans les manuels scolaires. Dans le principal livre d'histoire utilisé au secondaire pendant près de 30 ans, on explique notamment que « le sauvage était sensuel. Il se livrait facilement à la débauche. Son goût pour les boissons alcooliques fut encore un des principaux obstacles à l'action des missionnaires. Enfin, il était sans force morale, sans caractère... » (Farley et Lamarche 1945 : 13-14, cité dans Lepage 2009). Cette représentation des Autochtones, qui perpétue l'image de l'Amérindien alcoolique, violent et ayant une sexualité outrageuse, est encore aujourd'hui répandue. Cette représentation socialement apprise a généré et génère encore un fort sentiment

d'insécurité chez les citoyens non autochtones envers les Autochtones; cette représentation est encore reprise, notamment par les médias (voir la section « Médias » plus loin).

Une personne qui a intériorisé une peur dérivée va agir en fonction de menaces potentielles, même s'il n'y a en réalité aucun danger. Bauman identifie trois types de danger potentiel : atteinte à l'intégrité physique et aux biens possédés; menace à l'ordre social (sa durabilité et sa fiabilité) qui assure les modes de vie (revenus, emplois, etc.); menace à la hiérarchie et à l'identité (classe, genre, ethnicité, religion) qui protège de l'exclusion sociale. Les Autochtones, longtemps représentés comme des êtres amoraux, toxicomanes et défavorisés, peuvent être perçus comme des menaces à l'intégrité de soi, à la propriété, à l'ordre social et au mode de vie.

Si l'on admet que le sentiment d'insécurité est un construit social et transmis, il y a néanmoins place à une certaine individualisation. Selon Venkatesh (2006), le sentiment d'insécurité et de sécurité est variable selon les individus et les institutions. Il prend l'exemple de la vente de drogue dans un parc, qui peut être considérée, après négociation entre le gang et les mères de famille organisées en association, comme sécurisée, car régulée et contrôlée (par le gang et dans la concertation). À la mort du chef de gang et à la fin des ententes avec les habitants, cette même activité inspirerait de l'insécurité.

1.4.2 Un état qui favorise le développement

L'insécurité serait donc un construit social, appris et transmis, intériorisé et adapté au vécu de tout un chacun. Les menaces qui font émerger ce sentiment sont très variées : physiques, sociales, économiques, identitaires. Dans une perspective psychologique, ces menaces portent atteinte non seulement à l'être en tant qu'entité physique et sociale, mais également à son évolution, son devenir; selon certains, ces menaces peuvent également influencer le développement des sociétés. À titre d'exemple, citons le ministère de la Sécurité publique du Québec qui définit la sécurité ainsi :

Un milieu de vie sécuritaire [est] propice au développement social et économique de la société québécoise. La sécurité peut se définir comme un état dans lequel les citoyens se sentent confiants devant des menaces de toute nature, en limitant au minimum les risques pour leur intégrité. Elle implique donc qu'ils soient et se sentent à l'abri du danger pour contribuer à la prospérité collective. (Ministère de la Sécurité publique 2011: 11)

En ce sens, la ville, qui constitue le milieu de vie de près de 75 % des habitants des pays à l'étude, se doit d'être un environnement sécuritaire qui favorise le développement des individus et de la société dans son ensemble. On s'attend donc à ce que la ville soit un milieu de vie favorable aux Autochtones pour leur développement, mais également pour les non-autochtones, et ce, malgré (ou avec) la présence sans cesse croissante d'Autochtones.

Cette compréhension de la sécurité comme un élément essentiel de l'évolution justifie la logique contraignante derrière la gestion des problèmes de sécurité au Québec. En effet, les questions d'insécurité sont abordées sous l'angle de la prévention des risques et par le confinement des menaces (individus marginalisés) (Boudreau, accepté).

1.4.3 La sécurité et l'insécurité politique

La société moderne a elle-même créé un besoin de protection des citoyens; elle s'est construite sur l'insécurité de ses citoyens, qui ne possèdent pas la capacité d'assurer eux-mêmes leur protection. Ainsi, le sentiment d'insécurité, sans lien avec les dangers réels, se trouverait plutôt à mi-chemin entre les attentes de protection et la capacité de la société (ses moyens et son efficacité) à agir dans le sens des attentes (Castel 2003).

En suscitant le besoin de protection des citoyens, la société moderne fait naître peur et insécurité, qui deviennent à leur tour des incitatifs à la sécurisation. Autrement dit, on encourage une certaine insécurité chez les citoyens afin de justifier des mesures de sécurité et de contrôle. Il s'agit non seulement d'une question politique, mais également d'une question économique. En effet, le commerce des produits de sécurité spécialisés et le marché immobilier sont des domaines où l'insécurité et la recherche de sécurité permettent une certaine rentabilité.

Pourtant, des auteurs critiques des théories de la sécurité, dont l'École de Copenhague, expliquent que les risques de ne pas assurer pleinement la sécurité des citoyens sont inhérents à la création du rempart contre la peur : « Liberal societies [...] either need a politics of security and fear in order to overcome the weaknesses of their pluralist foundations or, conversely, are congenitally ill-equipped to respond effectively to the challenges of a politics of extremity and securitization » (Williams 2011 : 454). De plus, « fear can operate in ways that can actually inhibit processes of securitization, constraining the logic of extremity, making actors reluctant to use securitizing moves and providing resources for opposing such moves ». Ainsi,

[a] minimal level of fear is implied in any system of law, and the liberalism of fear does not dream of an end to public, coercive government. The fear it does want to prevent is that which is created by arbitrary, unexpected, unnecessary, and unlicensed acts of force and by habitual and pervasive acts of cruelty and torture performed by military, paramilitary and police agents in any regime. (Shklar 1998 : 11)

Si les citoyens ressentent une insécurité (socialement apprise, définie et encouragée) et dépendent de l'État pour assurer leur protection, il y a une place à l'interprétation individuelle du danger et au refus des stratégies de sécurité offertes par l'État. Ce qui nous intéresse ici, c'est donc la sécurité en tant que « risque » et « danger perçu ou réel » dans les espaces publics urbains, du point de vue des Autochtones et des non-autochtones, en lien avec la présence (croissante) d'Autochtones en ville.

1.5 Autochtone

De façon générale,

[l]e terme « Autochtones » désigne les premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Indiens (souvent appelés « Premières Nations »), les Métis et

les Inuits. Ces trois groupes distincts ont leur propre histoire ainsi que leurs propres langues, pratiques culturelles et croyances. (AADNC 2012: en ligne)

Selon le recensement de 2006, plus d'un million de personnes (1 172 790) s'identifient comme Autochtone au Canada.

En Australie, depuis les années 1980, le statut d'Aborigène et celui d'Indigène du détroit de Torrès sont déterminés sur la base de trois critères : être de descendance aborigène, s'identifier comme tel et être reconnu comme tel par la communauté de résidence (Gardiner-Garden 2000). D'après le recensement de 2006, ils étaient 517 043 en Australie et dans le détroit de Torrès.

En Nouvelle-Zélande, le statut indigène est basé (d'après le Bureau de recensement) sur l'appartenance ethnique et sur la descendance. Selon le recensement de 2006, les Māori représentent le groupe autochtone principal; ils sont 565 329⁴, ou 15 % de la population, contre 2 609 592 Européens (68 %). On y compte également des groupes ethniques du Pacifique, soit 265 974 personnes d'origines variées.

Pour les besoins de ce travail, nous retiendrons ici le terme « autochtone » pour englober les Autochtones du Canada, les Aborigènes d'Australie et les Māori de Nouvelle-Zélande.

1.6 Méthodologie

Cette revue de la littérature vise à faire ressortir les enjeux principaux de la sécurité urbaine liée aux Autochtones. Près de 300 articles, chapitres de livre, rapports de recherche, articles de journaux, documents officiels et sites Internet officiels publiés dans les 30 dernières années dans les trois pays à l'étude ont été recensés. Les prochaines lignes présentent un aperçu de cette littérature aux frontières de la sécurité, de la ville et des Autochtones. L'accent a été mis sur les questions de gouvernance et de médias, deux enjeux qui se sont démarqués de la littérature par leur récente émergence et le peu de textes qui y sont consacrés. Les questions d'itinérance et de sécurité des femmes seront ici moins analysées, principalement parce que ce sont des sujets amplement couverts ailleurs.

De plus, nous nous sommes penchées sur les représentations construites par les médias traditionnels et les médias sociaux. Nous avons ainsi fait une revue de presse (depuis 2005), et nous avons également « suivi » les discussions dans les médias sociaux qui concernaient les autochtones en milieu urbain en lien avec la sécurité et le sentiment de sécurité, notamment sur les sites de Facebook, Twitter, MySpace, YouTube, Tumblr, Blogspot et WordPress. Cette revue des médias a permis de saisir les caractéristiques particulières des médias traditionnels en comparaison avec les médias sociaux, notamment en ce qui a trait à la place plus importante que prennent les différents médias (audio, vidéo, image, texte) dans l'expression de discours parallèles à ceux des institutions.

⁴ En 2006, 565 329 personnes se sont identifiées comme appartenant au groupe ethnique Māori, alors que 643 977 personnes ont dit être de descendance Māori.

| 2. Sécurité urbaine et formes de visibilité |

2.1 Femmes autochtones

La sécurité des femmes autochtones en ville est une dynamique à part entière. Les sources d'insécurité pour les femmes autochtones vivant en ville dans les trois pays à l'étude sont uniques, et reposent tant sur les menaces senties que réelles. En soulignant l'intersection entre urbanité et insécurité chez les femmes autochtones, nous faisons une contribution intéressante aux analyses d'un ensemble de chercheurs de Toronto qui ont plutôt la violence comme point de départ (Whitzman 1992).

Une étude révèle que les femmes autochtones au Canada viennent vivre en ville pour des raisons qui leur sont propres : elles souhaitent s'installer près de leur famille ou pour les études, et certaines d'entre elles fuient une situation familiale néfaste ou cherchent à offrir un meilleur environnement à leurs enfants (Environics Institute 2010 : 30). Fait intéressant, et qui contribue certainement à une perception d'instabilité dans un environnement urbain, les femmes ont plus tendance à retourner vivre dans leur communauté d'origine (Environics Institute 2010 : 39).

Ce qui marque beaucoup la littérature et les revendications des Autochtones urbains est le fait que les femmes autochtones soient davantage victimes de violence physique et sexuelle que les autres femmes (ICPC 2011a). Sisters in Spirit révélait en 2011 que 582 femmes autochtones étaient disparues ou avaient été assassinées au Canada depuis les trente dernières années; de ce nombre, 60 % avaient été assassinées dans les régions urbaines (ICPC 2011b : 7). Cette situation est méconnue et mal documentée. Peu d'actions gouvernementales y répondent donc, à un tel point que le Canada a reçu un blâme des institutions internationales à ce sujet (Comité des droits de l'homme et ONU 2006). Le fait que l'on compte un nombre important de femmes autochtones en prison est également un indicateur de leur situation vulnérable. Par exemple, en Saskatchewan, les femmes autochtones comptent pour 87 % de toutes les femmes admises en prison (ICPC 2011a).

De façon générale, les femmes autochtones sont davantage victimes d'inégalité et de discrimination (ICPC 2011a). D'après l'étude d'Environics Institute (2010), les femmes sont particulièrement la cible de comportements négatifs ou injustes en raison de leur identité autochtone. Il est par conséquent peu surprenant que ce sont les femmes surtout (75 % comparativement à 66 % des hommes) qui considèrent que les non-autochtones ont d'elles une image négative (Environics Institute 2010). Autrement dit, les atteintes à l'identité sociale sont plus souvent ressenties chez les femmes autochtones en milieu urbain. Ceci contribue en partie à augmenter leur sentiment d'insécurité en ville.

Selon l'étude d'Environics Institute (2010), les femmes autochtones vivant en milieu urbain considèrent que tous les facteurs suivants ont une importance égale pour leur santé (contrairement aux hommes, qui vont souligner l'un ou l'autre de ces facteurs) : une attitude positive envers la vie, la réduction du stress et de l'angoisse, l'exercice physique, le régime alimentaire, la spiritualité et le fait de faire partie d'une communauté saine et dynamique. Les atteintes à ces facteurs, qui visent directement la qualité de vie en ville des femmes, peuvent mener à des situations insécurisantes plus nombreuses.

De plus, la ville en tant que telle peut présenter un environnement qui menace de différentes façons l'entité physique et sociale. Il faut se référer aux travaux de Ray et Preston (2009) à Montréal, Toronto et Vancouver pour comprendre que les espaces et les sphères publics urbains peuvent générer de l'inconfort chez les minorités et les immigrants. Selon Peters (1998), cet inconfort s'explique par le fait que l'urbanisme porte une symbolique culturelle (coloniale) et de genre (masculine). Les femmes autochtones sont donc doublement écartées de la vie urbaine, de l'administration et des politiques de gestion et d'urbanisme. Cette mise à l'écart n'est pas sans répercussion sur les perceptions et les utilisations de l'espace public en ville : elle peut générer un inconfort notable, et mener à un sentiment d'insécurité chez les femmes autochtones qui habitent en ville.

Si la problématique des meurtres des femmes autochtones ne semble pas se présenter en Australie et en Nouvelle-Zélande, il y a tout de même une discrimination envers celles-ci dans ces pays. En Australie, en 2002 et 2003, 12 % des femmes autochtones ont signalé être victimes de violence sexuelle, contre 4 % des femmes non-autochtones. En prison, les femmes autochtones comptent pour 25 % de toutes les femmes emprisonnées (ICPC 2011a). Un document publié par le Aboriginal Justice Advisory Council en 2003 rapporte que les femmes autochtones en prison possèdent un passé lourd de violence et d'abus qui demeure largement peu signalé à la police lors des faits, notamment par manque de confiance envers le système judiciaire (NSWPF et NSWAJAC 2007).

Ainsi, du fait de leur identité sociale, apprise et transmise, les femmes autochtones en ville peuvent ressentir de nombreuses menaces, réelles ou apparentes, physiques, sociales ou identitaires, qui proviennent tant de leurs concitoyens que de l'environnement et du cadre bâti. Ces menaces peuvent générer un sentiment d'inconfort ou d'insécurité, ou plus directement porter atteinte à leur entité physique ou sociale. Au Canada, la problématique particulière du nombre important de meurtres irrésolus est liée au manque de soutien institutionnel, qui s'ajoute à l'insécurité ressentie par les femmes autochtones.

2.2 Itinérance et criminalité

Au Canada, la dimension sécuritaire de l'itinérance autochtone urbaine renvoie au contrôle de l'espace public urbain et au manque de ressources adéquates. Tout d'abord, les villes procèdent à des réaménagements judiciaires, légaux et spatiaux qui accentuent la pression sur les itinérants (Galipeau 2008) tout en augmentant leur insécurité quotidienne. En effet, Sylvestre (2010) démontre que le contrôle du désordre à Montréal n'est pas seulement le fait de la loi comme source d'autorité ou de légitimité, mais dépend également de l'expression du pouvoir de l'État à travers les pratiques policières, les changements architecturaux et les demandes politiques. Si le nombre et les formes de pratiques de répression se multiplient, il existe différentes possibilités pour les itinérants pour faire respecter leurs droits. Cependant, une difficulté supplémentaire s'ajoute pour les Autochtones en situation d'itinérance, qui manquent de ressources adaptées. Quelques organismes accueillent les autochtones itinérants, un seul les itinérants intoxiqués (Projet autochtone du Québec), et ceux-ci manquent également de ressources humaines et matérielles (Montpetit 2010). Au Centre d'amitié autochtone de Montréal, le soutien psychologique est difficile à fournir puisque les places en thérapie sont rares et que les délais d'attente sont longs (Myles 2005). Les Autochtones

itinérants en ville sont confrontés à des menaces réelles ou des « menaces perçues » (physiques, sociales, qui proviennent des multiples pressions policières, étatiques et architecturales) en lien avec leur situation d'itinérance, auxquelles s'ajoute un sentiment d'insécurité directement lié à leur identité sociale autochtone et aux besoins particuliers ressentis qui sont difficilement ou pas du tout pris en considération.

Considérant que la population autochtone est particulièrement élevée dans certaines villes, peut-on faire un lien entre criminalité et présence autochtone, et ce, tant en milieu autochtone que non autochtone? D'après une recension effectuée par Laforest (2008), la composition ethnoculturelle d'un quartier est un indicateur associé aux problèmes de criminalité et au sentiment d'insécurité. Pourtant, aucune étude recensée ne permettait d'associer ce facteur aux problèmes de désordre ou d'incivilités des collectivités (Laforest 2008). En effet,

[...] deux études réalisées par Statistique Canada sur la répartition de la criminalité selon les caractéristiques des quartiers ont examiné le lien entre le pourcentage d'Autochtones dans un quartier et la criminalité. Aucune des deux n'a révélé une association significative, même si les quartiers à forte criminalité se caractérisaient à Winnipeg par une proportion plus élevée d'Autochtones. (Laforest 2008 : 15-16)

L'étude menée à Montréal a aussi calculé le pourcentage de personnes appartenant à une minorité visible. Une fois encore, les quartiers à forte criminalité se caractérisaient par un pourcentage plus élevé de personnes faisant partie d'une minorité visible. Étonnamment, l'analyse multivariée a démontré que cette variable était liée négativement aux crimes contre les biens. Les auteurs expliquent ces résultats par le grand niveau de désavantage économique chez cette population, ce qui les protégerait en quelque sorte de ce type de criminalité. Cette étude rapporte également qu'en Australie, la proportion d'Aborigènes (dans les communautés rurales) était associée positivement aux voies de fait et aux introductions par effraction (Laforest 2008).

Si l'état actuel des connaissances permet de lier, comme le suggérerait la logique hygiéniste, criminalité et présence autochtone, les données (en ville notamment) restent incomplètes. De plus, la question des perceptions non autochtones envers les Autochtones et la criminalité en milieu urbain est inexplorée.

L'étude d'Environics Institute (2010) se penche également sur la perception qu'ont les Autochtones urbains par rapport à la criminalité de leur environnement. En effet, la criminalité est l'un des deux éléments que les Autochtones apprécient le moins de la vie urbaine (le deuxième étant les tensions liées à la vie urbaine telles que la congestion, le coût de la vie élevé, la pollution, etc.) : « [p]lus précisément, les préoccupations relatives à la violence et les meurtres sont particulièrement présentes chez les résidents de Winnipeg, alors que les gangs de rue constituent une importante préoccupation pour les résidents de Saskatoon et de Regina » (Environics Institute 2010 : 42).

Ce portrait reste certainement incomplet. Il serait nécessaire que des études se penchent sur les perceptions de la sécurité par les différents groupes autochtones urbains (femmes, itinérants, familles; selon les quartiers habités, les classes

socioéconomiques, etc.), et éventuellement comparent ces données avec les perceptions des non-autochtones. Bref, de nombreux aspects quant à la criminalité, la sécurité et l'insécurité chez les Autochtones urbains restent à explorer.

2.3 Services urbains

Au Canada, le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord (AADNC) offre différents programmes qui visent à assurer le développement de l'économie, de l'emploi, de la santé et du bien-être, des infrastructures et du logement pour les Autochtones. Cependant, ces programmes s'adressent aux Autochtones vivant en réserve seulement. Afin de combler le manque de services pour les Autochtones vivant en ville, les centres d'amitié autochtones ont été mis sur pied dès le début des années 1950.

Depuis, de nombreux programmes en lien avec la sécurité incluant la population autochtone générale ont été développés. C'est le cas du programme de l'AADNC qui traite de la justice. Ses objectifs sont multiples; il vise principalement à diminuer, en aval et en amont, la criminalité et la récidive. Plusieurs accords de service ont été conclus avec les Premières Nations, et des programmes divers ont été mis sur pied pour améliorer la prévention et engager les détenus après leur libération dans une voie plus sécuritaire. La tâche est considérable, puisque les Autochtones adultes, qui composent 2,7 % de la population canadienne, constituaient 18 % de la population carcérale en 2002-2003.

Sensible à la situation des Autochtones vivants en ville, l'AADNC a également mis sur pied la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (SAMU). Cette stratégie prend la forme d'investissements du ministère dans des projets à long terme pour les Autochtones en milieu urbain selon certaines priorités : amélioration des connaissances pratiques, promotion de la formation, de l'acquisition de compétences professionnelles et de l'entrepreneuriat, soutien aux femmes, aux enfants et aux familles autochtones. Depuis ses débuts en 1997, la Stratégie a subventionné des projets divers dans 13 villes canadiennes. Vingt-sept millions de dollars seront investis en 2012-2014, « dans le but d'améliorer les possibilités économiques pour les Autochtones vivant en milieu urbain » (AADNC 2010c: en ligne).

De la même façon, en Australie, le département de l'Attorney General s'occupe du système de justice et de la sécurité nationale. En 2004, le National Community Crime Prevention Programme a été créé afin de subventionner des projets dans la région de Sydney (Australian Government et Attorney-General Department 2011). Parmi ces projets, six millions de dollars australiens ont été engagés dans les infrastructures liées à la sécurité, dont les systèmes de surveillance par caméra, un programme dont l'efficacité n'est pas tout à fait démontrée (Wilson et Sutton 2004). Au total, quinze projets visant spécifiquement les Autochtones ont été financés (les montants sont en dollars australiens); quatre d'entre eux s'adressaient aux gens dits « à risque » :

- Bibelmen Mia Aboriginal Corporation – Crime Prevention through Culture — 137 000 \$. Un projet qui utilise le Wardan Aboriginal Cultural Centre pour faire la prévention du crime à travers des programmes de sensibilisation culturelle pour les personnes à risque d'abus de drogue ou de violence familiale.

- Aboriginal Medical Services Alliance Northern Territory — 360 000 \$. Ce projet en partenariat vise à implanter des interventions de style « head-start ». Le projet s'adressera aux enfants en bas âge des 3 communautés aborigènes du Territoire du Nord, de façon à réduire à long terme les niveaux de comportement antisociaux et les inégalités en santé et en éducation.
- Gurriny Yealamucka Health Services Aboriginal Corporation — 150 000 \$. Cette initiative travaillera avec les jeunes (et leurs familles) de la communauté de Yarrabah qui sont à risque d'être impliqués dans le système judiciaire criminel pour adulte.
- Mungullah Community Aboriginal Corporation — 148 800 \$. Family Visions veut aborder les cycles d'infractions dans les communautés aborigènes en banlieue de la ville de Carnarvon. Le projet travaillera avec des jeunes à risques sur une période de deux ans, et permettra d'améliorer les compétences individuelles et l'estime de soi en encourageant la reconnexion à la culture, en supportant la réussite scolaire et en travaillant avec les familles pour développer des visions de l'avenir (Australian Government et Attorney-General Department 2011).

Ceci confirme que la prévention de la criminalité et de la récidive se fait notamment par la gestion du risque. C'est d'ailleurs ce que met de l'avant sur le plan du cadre bâti la philosophie de la Prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM), un programme développé dans les années 1960. Souvent critiqué depuis (Schweitzer, Kim et Mackin 1999, White et Sutton 1995), il a néanmoins été adopté par le ministère de la Justice de la Nouvelle-Zélande (2005) et la Gendarmerie royale du Canada (2003). Le PCAM suggère notamment la division spatiale marquée et la séparation des groupes au potentiel conflictuel.

Comment détermine-t-on les situations potentiellement conflictuelles, les personnes « à risque » (le risque que courent certains groupes à s'engager vers la criminalité, notamment sur la base de caractéristiques sociales et économiques)? En ciblant les difficultés économiques des Autochtones vivant en milieu urbain, les programmes réduisent la complexité des parcours et des dimensions de la vie en ville en tant qu'Autochtone. Est-ce que la stratégie de prévention du risque tient compte des trajectoires individuelles et culturelles? Notre recherche n'a pas mis à jour d'explications concernant la corrélation entre population autochtone urbaine et risques.

Par contre, certaines recherches explorent le risque qu'ont certaines populations de se retrouver *victimes* de crime. Nous avons vu que les femmes autochtones au Canada (comme les personnes âgées et les résidents de Saskatoon) sont particulièrement la cible de comportements négatifs ou injustes en raison de leur identité autochtone (Environics Institute 2010). Ce sont donc des personnes vulnérables à la discrimination, potentiellement victimes de crime. Néanmoins, il faut souligner que les Autochtones vivant en milieu urbain se sentent en règle générale acceptés par les non-autochtones et que plusieurs affirment que leurs expériences auprès des non-autochtones (bonnes ou mauvaises) ont contribué de façon positive à leur vie (Environics Institute 2010). Ainsi, identifier les Autochtones comme étant vulnérables et les isoler par des programmes qui les marginalisent (pour leur propre sécurité) les soustrairait de possibles interactions et rencontres enrichissantes.

Ainsi, du fait de leur identité sociale, apprise et transmise, les Autochtones en ville perçoivent de manière particulière les menaces (réelles ou perçues). Comme les autres citoyens, ce qu'ils interprètent comme dangereux est propre à leur groupe. À ceci s'ajoutent les interprétations de danger et d'insécurité individuelles, qui, comme pour les

autres citoyens, varient selon l'âge, le genre, les caractéristiques sociodémographiques, etc. Comme les autres citoyens, les Autochtones dépendent de l'État pour assurer leur sécurité et pour se sentir en sécurité.

Les services en milieu urbain offerts par le gouvernement devraient donc pouvoir répondre aux besoins des Autochtones de tous horizons. Et pourtant,

Il existe des écarts constants et importants relativement aux contacts avec les services et organisations non autochtones, en particulier en fonction du statut socio-économique et du sexe. Les Autochtones vivant en milieu urbain les moins scolarisés et dont les revenus sont les plus faibles sont de façon constante moins susceptibles d'avoir utilisé récemment les banques, le système de soins de santé ou les écoles primaires et secondaires (en tant que parent) et plus susceptibles d'avoir vécu une expérience récente avec les programmes d'aide sociale, les services d'emploi et de formation, les programmes de logement social et les organismes d'aide à l'enfance. (Environics Institute 2010 : 89-90)

D'autres auteurs confirment que, pour des raisons légales et politiques, la ville ne peut assurer une représentation directe des Autochtones au sein des institutions officielles. Cette problématique, qui nuit à la visibilité des Autochtones (et donc à leur crédibilité et à leur sentiment de sécurité) (Yanes 2007, cité par ICPC 2011a), permet néanmoins le développement de services formels et informels offerts aux Autochtones par des Autochtones. De fait,

Il existe quatre catégories d'institutions autochtones urbaines (le Québec a un modèle urbain unique, plus assimilateur) : les services sociaux offerts par la communauté majoritaire; les réseaux populaires d'amis et de parents axés sur la famille où les autochtones fournissent eux-mêmes des services sociaux, comme l'assistance juridique, l'aide aux toxicomanes et le travail social selon les besoins; un ensemble d'associations bénévoles éducatives, politiques, récréatives, artistiques et religieuses; les services universitaires et professionnels mis sur pied par les autochtones. Il importe aussi de souligner la créativité culturelle qui se manifeste dans le nouveau genre de société autochtone qui se développe dans les villes canadiennes. (Price 2012)

La plupart des services offerts par les Autochtones pour les Autochtones, les centres d'amitié en tête, comptent parmi les plus appréciés des Autochtones urbains (Environics Institute 2010 : 78). Ces différents groupes et services, en plus de remplir leurs missions, contribuent à la visibilité des Autochtones en ville, et accroissent leur sentiment de confort et de sécurité. D'ailleurs, d'après l'étude d'Environics Institute, les Autochtones affirment que des services adaptés pour eux et offerts par eux augmentent leur confiance envers le système (Environics Institute 2010 : 112).

En Nouvelle-Zélande, le réseau familial proche et étendu, le *whānau*, contribue grandement au bien-être des Māori urbains, qui se tournent vers celui-ci en cas de difficultés. Paradoxalement, ce réseau doit faire face à de nombreux obstacles en milieu urbain en raison d'une base économique fragmentée et souvent inquiète (Crothers

2003 : 12). Néanmoins, le *whānau* comble un besoin non rempli par les institutions et canaux officiels envers qui les Māori éprouvent peu de confiance (Crothers 2003 : 12). D'ailleurs, les difficultés de coordination entre les services offerts par le gouvernement et par les Māori contribuent à maintenir l'écart entre les conditions de vie des Māori et des non-autochtones (Crothers 2003 : 8). Un rapport de la police australienne rapporte par ailleurs que les problèmes de violence ne sont pas tous signalés aux autorités par manque de confiance envers celles-ci (NSWPF et NSWAJAC 2007).

Les différents services communautaires que l'on retrouve en ville et qui s'adressent aux Autochtones démontrent la diversité des problématiques visées, de la santé au logement en passant par l'art et la spiritualité. Or, la gestion des services offerts par le gouvernement aux Autochtones en milieu urbain est surtout basée sur une compréhension économique des besoins des personnes à risque. Une telle appréhension de la situation peut s'opérationnaliser en techniques de profilage. Les événements liés aux Warriors Societies d'Amérique du Nord (dont Kanasatake (Oka) en 1990) justifient, dans une logique actuarielle et hygiéniste, de telles pratiques.

2.4 Profilage et terrorisme

En Nouvelle-Zélande, certains Māori vivant en milieu urbain ont été la cible, depuis les années 1980, d'une surveillance accrue à cause de leur engagement social et politique (Phan 2008). Les attaques du 11 septembre 2001 ont accentué la pression sur ces militants autochtones urbains.

En janvier 2002, quatre mois après les attaques du 11 septembre, le cabinet néozélandais approuvait une nouvelle législation antiterroriste et son opérationnalisation, le *Terrorism Suppression Act 2002*. Des commandos furent formés, des officiers de liaison et des fonctions spéciales dans les forces de l'ordre furent implantés, des équipes de surveillance et d'analyse furent mises sur pied et de l'équipement de surveillance fut acheté. Les collaborations avec Washington et Londres étaient très étroites; on appliqua d'ailleurs les politiques américaines de « guerre contre la terreur » dans la bureaucratie en Nouvelle-Zélande. Des interventions et des arrestations semblent démontrer que la lutte antiterrorisme s'est infiltrée dans les manifestations autrement pacifiques (comme celles du mouvement pour le droit des animaux), puisque les arrestations de manifestants et d'activistes sont en hausse, les inculpations, inédites (par exemple pour avoir brûlé un drapeau en 2003), et les interventions, plus musclées. Cet intérêt pour les mouvements de droits, les environnementalistes et les autres groupes est inspiré des stratégies du FBI, qui sont transposées presque intégralement en Nouvelle-Zélande (Keenan 2008).

C'est dans un tel contexte que se situent les descentes policières du 15 octobre 2007. Ce matin-là, des policiers armés ont procédé à des arrestations, des confiscations, des fouilles et des barrages au nom du *Terrorism Suppression Act 2002*. Des habitants des villes d'Auckland, de Wellington, de Palmerston North, de Christchurch, de Taupo, de Tauranga et de Hamilton ont été ciblés. Mais les interventions ont surtout été les plus nombreuses dans la région de Te Urewera. Ce territoire au centre de l'île du Nord est habité par les Tuhoe, une tribu māori, qui réclame assez vivement le respect des droits territoriaux. Ce qui fut appelé l'*Operation 8* s'appuyait sur la supposée présence de camps d'entraînement et de groupes se préparant à une guerre contre la Nouvelle-

Zélande. Plusieurs arrestations ont eu lieu, dont de nombreuses visant spécifiquement des activistes et des leaders māori. Au total, 17 prisonniers ont été détenus dans des conditions qui brimaient leurs droits (Keenan 2008 : 17-22).

Aucune accusation n'a été retenue, principalement parce que le *Terrorism Suppression Act 2002* a été jugé incohérent et imprécis. Dans le cas précis de l'*Operation 8*, il n'aurait pas pu être prouvé de toute façon que les individus arrêtés faisaient partie d'une organisation qui pratique des activités terroristes. Autrement dit, la police a outrepassé son rôle, et a utilisé le terme « terreur » pour justifier ses activités. Le gouvernement aurait eu intérêt à appliquer tout simplement les recommandations des Nations Unies après les attaques du 11 septembre, qui préconisaient des actions uniquement contre Al-Qaïda et les talibans. Plutôt, le gouvernement néozélandais a importé une paranoïa et une psychose basées sur la politique intérieure d'un pays qui n'a rien à voir avec la Nouvelle-Zélande. L'*Operation 8* a été dénoncée par les Nations Unies en décembre 2007, qui s'interrogeaient pour savoir si les arrestations ne visaient pas plutôt les Māori et leur lutte historique pour leurs droits fonciers et politiques (Keenan 2008).

FIGURE 1 : IMAGE TIRÉE DU DOCUMENTAIRE *OPERATION 8 : DEEP IN THE FOREST*



Source : Wright et King-Jones 2011

Ce genre de marginalisation pénalise les Autochtones actifs et visibles en milieu urbain. Au Canada, l'usage d'une force excessive contre les manifestants a été plusieurs fois démontré, notamment lors de la réunion de la Coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC) de Vancouver et du Sommet des Amériques à Québec (Deiter et

Rude 2005 : 89). Un rapport publié récemment sur la sécurité et les femmes autochtones au Canada y va de plusieurs recommandations pour améliorer la sécurité urbaine des Autochtones. En voici quelques-unes :

- Lors de leur communication en termes clairs des droits constitutionnels et de la jurisprudence actuelle, ainsi que des directives à l'intention des collectivités, les policiers et autres responsables de l'exécution de la loi doivent aborder les répercussions et les incidences sur les femmes et les hommes.
- Offrir de la formation en gestion des crises et une sensibilisation au traitement différent réservé aux femmes et aux hommes aux fonctionnaires du gouvernement fédéral chargés de s'occuper des conflits, y compris ceux du ministère des Pêches, de Land and Water British Columbia, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la Gendarmerie royale du Canada et des autres organisations afin d'éviter la criminalisation des protestations pacifiques organisées par les Autochtones.
- Offrir de la formation et des directives aux collectivités des Premières Nations et à la police concernant la rédaction d'ententes ou de protocoles en matière de sécurité lors des protestations dans les secteurs où des conflits sont susceptibles de se produire, en accordant une attention particulière à la nature différenciée selon le sexe du conflit.
- Afin d'assurer la sécurité publique, encourager la police et la GRC à élaborer des lignes directrices relatives aux manifestations décrivant le comportement à adopter par les agents et décourageant l'utilisation de la force et de matériel d'intimidation. (Deiter et Rude 2005 : vii-viii)

Prévention et hygiénisme confinent les Autochtones urbains aux marges de la société, réduisent leur visibilité et du coup leur confiance et leur tranquillité d'esprit envers les autorités et leurs concitoyens. Paradoxalement, la visibilité des Autochtones en ville les expose certainement à la surveillance accrue de la part du gouvernement, comme ce fut le cas lors du G8 et du G20 (APTN National News 2012), puisque leur catégorisation est basée sur une interprétation particulière du « risque » (risque pour qui?). Cette marginalisation compromet d'ailleurs le soutien des groupes dans le besoin.

La question de la visibilité semble être au cœur de la sécurité et du sentiment de sécurité des Autochtones en milieu urbain. Comme les médias contribuent d'une façon ou d'une autre à la visibilité des Autochtones, il devient pertinent de s'y intéresser.

2.5 Médias

Une revue des articles de journaux canadiens depuis 2006 permet de dessiner un portrait révélateur de l'opinion publique sur les questions de sécurité urbaine et des Autochtones au Canada. La plupart des 42 articles recensés faisaient état de la croissance démographique des Autochtones, surtout dans les régions urbaines. Plusieurs articles ont pour sujet les nouveaux projets gouvernementaux et les dépenses en infrastructures pour les Autochtones urbains. Quelques articles discutent des conditions de vie inhumaines des Autochtones en ville et de l'itinérance. La majorité des articles traite des relations difficiles entre le système de justice et les communautés autochtones (taux élevé d'incarcération, violence, consommation et prostitution).

La plupart des articles mettent l'accent sur les problèmes associés aux Autochtones urbains et dressent un portrait négatif de leur croissante présence; quelques-uns

seulement rapportent le potentiel de réussite des Autochtones urbains et font état de leur présence de façon positive. Très peu d'articles mentionnent explicitement la « visibilité » des Autochtones en ville, et encore moins le passé colonial du Canada ou les relations « ethniques ». Beaucoup d'articles font directement référence à Statistique Canada ou au rapport d'Environics Institute publié en 2010.

Même si la plupart des articles utilisent un ton neutre, le langage utilisé par certains est plutôt désobligeant, particulièrement celui de Meunier (2008). Même si cet article se distingue des autres, il peut néanmoins mettre au jour certains sous-entendus politiquement incorrects, malentendus répandus ou sentiments disgracieux à l'égard des Autochtones.

Nous avons également porté notre attention sur les médias sociaux. Cette recension suggère qu'il existe une effervescence d'activités sociales, culturelles et politiques sur Internet qui dépassent les identités nationales et qui facilitent l'échange d'idées et l'expression de sentiments autrement que par le texte. C'est un espace public virtuel qui permet l'échange d'idées moins « politiquement correctes » sur l'insécurité, la violence et la criminalité. L'une des formes culturelles que nous avons retenues dans notre recherche est le rap/hip-hop. Bien présente sur les médias sociaux, cette forme musicale a permis d'opposer les représentations des « Autochtones en ville », de la « pauvreté », du « racisme », de « l'action politique », de la « violence » et de la « criminalité ». D'ailleurs, ce style musical est déjà en soit au cœur de débats sur les représentations culturelles de violence, de criminalité, de racisme et de pauvreté.

Les médias présentent deux types de représentations que nous avons analysées à partir des questions : « qui parle à qui? » et « quels sont les rapports de pouvoir sous-entendus? ». D'un côté, on situe « le problème » chez les Autochtones, et le propos se rapproche des discours institutionnels hygiénistes et actuariels. De l'autre, « le problème » se situe dans les rapports de domination culturelle et institutionnelle et est plus proche des discours non conventionnels parvenant des médias sociaux. Ceci dit, les types que nous avons identifiés sont construits comme des continuums plutôt que des catégories fermées; les acteurs se positionnent donc à des endroits plus ou moins extrêmes sur ce continuum des représentations.

À partir de notre étude, nous avons dégagé trois thèmes qui sont au centre de l'opposition entre les deux types de représentation identifiés. Le premier thème permet de comprendre la construction du **sujet** (Autochtone urbain) à partir de chacun des types de représentations. Le premier type de représentation tend à construire un sujet qui est « passif », « sans contrôle » et associé aux réserves et au territoire national alors que le deuxième type tend vers la représentation de sujets socialement et politiquement engagés, proactifs, et qui cherchent à définir des identités qui dépassent les statuts nationaux et les frontières territoriales.

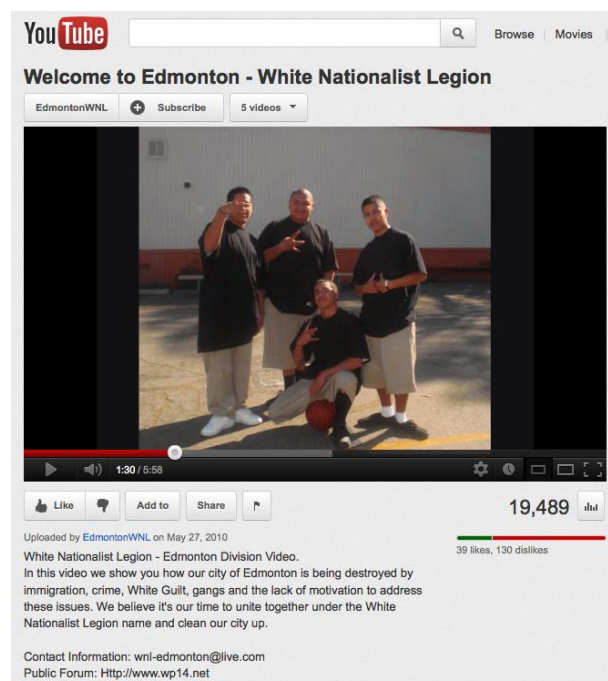
À titre d'exemple, citons un article intitulé « D'un cul-de-sac à l'autre » (2008) publié dans *La Presse*. Dans cet article, le journaliste Hugo Meunier fait le portrait des Autochtones qui vivent dans les rues de Montréal, de plus en plus nombreux et visibles. D'après Meunier, les Autochtones vont à Montréal à la recherche d'un paradis, loin des réserves, et parce que l'alcool et les drogues y sont moins chers et plus accessibles que dans les réserves. Il explique que les Autochtones urbains sont déracinés, souvent en état de choc, perdus dans le tourbillon de la ville, qu'ils tendent à tomber dans les

problèmes d'alcool et à être plus bruyants et plus visibles que les Blancs. Il explique que, bien que l'instinct de survie des Autochtones sans-abris soit plus développé que celui des Blancs et qu'ils soient plus tolérants au mauvais temps, la plupart des Autochtones sont dans un état de choc quand ils arrivent en ville et ont de la difficulté à s'adapter. Meunier continue en expliquant que, contrairement aux Blancs, les Autochtones viennent d'endroits très pauvres, où plusieurs ont subi de l'abus et où les conditions de vie étaient difficiles : pas d'eau courante, pas d'électricité, pas d'éducation. En ville, les femmes autochtones sans-abris sont durement touchées par la prostitution, même si les Autochtones tendent à rester ensemble. Tout au long de l'article, Meunier décrit sa rencontre avec Sam, un Inuk sans-abris alcoolique de 26 ans, qu'il rencontre s'amusant avec deux femmes autochtones, ivre, chancelant, les pantalons jusqu'aux genoux, au coin de Saint-Laurent et Ontario.

Dans cet article, le sujet, l'Autochtone urbain, est défini comme une victime, vulnérable et fragile. Cette image, véhiculée par un média traditionnel, perpétue l'idée que la source du problème est chez l'Autochtone lui-même, et laisse sous-entendre la valeur d'un contrôle hygiéniste des Autochtones en ville.

La deuxième thématique définit la construction de l'**objet** (sécurité) selon les deux types de représentations que nous avons identifiés. Le premier type de représentation aborde la question de la sécurité à partir d'un discours « légaliste » de la justice et attribue au préalable une « neutralité » aux institutions étatiques. Le deuxième type de représentation associe les troubles personnels aux injustices sociales et renverse le débat sur la sécurité pour parler des différentes formes de violence, dont celle des forces policières. L'exemple suivant illustre cette question.

FIGURE 2 : VIDÉO DE LA WHITE NATIONALIST LEGION



Source : www.youtube.com

Sur YouTube, une vidéo a été mise en ligne en 2010 par l'Edmonton Division of the White Nationalist Legion. « In this video we show you how our city of Edmonton is being destroyed by immigration, crime, White Guilt, gangs and the lack of motivation to address these issues. We believe it's our time to unite together under the White Nationalist Legion name and clean our city up ». Tout au long de la vidéo, on voit des images de gangs autochtones urbains et on lit de l'information sur la violence dont ils sont à l'origine. Voici quelques exemples : « some of us, are scared to walk around in our very own neighbourhoods »; « in Edmonton, we have over 120 gangs [...] all of whom are dominated by Native-Americans »; « here's five suspects that have escaped jail, and pose a huge threat to people on the streets »; « one of the most widely reported statistics in recent years is that a 20-year-old Aboriginal Canadian is more likely to have spent time in a prison than to have graduated »; « in Alberta, 40-60 per cent of federal inmates are Aboriginal, drawn from less than five per cent of the population »; et « dysfunctional parents rear dysfunctional children. It is a cycle ».

Cette vidéo a été vue plus de 19 000 fois. Deux commentaires à cette vidéo sont frappants. Le premier a été mis en ligne par lowend123, et coté positivement 53 fois.

I'm native myself and im sick of fucken drucken indians. us natives have the oppertunity to go to school (FOR FREE) and get paid for it. But instead you choose to sit on welfare and drink and do drugs. You fucken indians make just natives that are trying to make a good life for our familys look bad. There shouldnt be welfare. Get off your lazy ass and take your free oppertunitys and make a better life for yourself.

Le deuxième commentaire est une réponse à lowend123, faite par voltron6434 :

The Indians were proud strong people but now they are no Indians only slack jawed native mongrels who feed off the white people. If you are a productive respectable Indian then be so, but we will not tolerate the parasitic scum of the native population sucking us dry. We will make a stand. 14/88!

Ici, la sécurité des non-autochtones (et autres) est menacée directement par les Autochtones, alors que des institutions neutres offrent des services comme le chômage et l'éducation gratuite qui devraient pourtant les mettre sur la « bonne voie » et ainsi assurer la sécurité de tous.

L'exemple qui suit, abondamment repris dans les médias traditionnels et les réseaux sociaux, met en doute d'abord ladite neutralité des institutions, puis présente les actions entreprises afin de souligner les injustices sociales. Récemment à Montréal, la mairesse de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Anie Samson, a fait les grands titres pour avoir ouvertement contesté l'établissement du Nunavik House, une maison d'accueil pour les malades inuit et leur famille, dans le quartier Villeray. Comme plusieurs résidents, la mairesse craignait que la présence d'Autochtones mène potentiellement à une augmentation de la criminalité et du trafic de drogues (Bélair-Cirino 2010, Croteau et Handfield 2010, de Pesloüan 2010, Gentile 2010, George 2010b, Lindeman 2010). Elle explique : « quand t'amènes 125 personnes qui sont dépayssées, c'est le nouveau, c'est la grande ville, c'est le party. C'est sûr qu'il va y avoir des choses qui vont se passer. Me dire qu'il n'y aura aucune incivilité, c'est nous mentir.

Je peux vous dire qu'on en a déjà plein les mains avec différents problèmes sociaux » (Gentile 2010). Sur un feuillet distribué par des résidents locaux, on peut lire « Un projet de l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal menace de diminuer radicalement la qualité de vie de notre voisinage, met sérieusement en péril votre sécurité, menace la sécurité de vos enfants et pourrait vous coûter plusieurs dizaines de milliers de dollars au niveau de la valeur de revente de vos propriétés » (Comité de citoyens en faveur d'une consultation publique 2010. Voir aussi Convoy 2010, de Pesloïan 2010, George 2010b; 2010a; Léon 2010, Parti québécois de Laurier-Dorion 2010). Cette réaction a permis de porter l'attention sur les conditions qui prévalent dans mais aussi autour de l'actuelle Nunavik House dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, comme l'explique « A Concerned Inuk » sur un forum de discussion :

Nunavik House is an essential part of our community. Many of us have stayed there or have had a family member stay there over the years for treatment at one of Montreal's many hospitals. Nunavik House is situated on St-Jacques street near Upper Lachine road. Drugs and crime in this area are only a tip of the iceberg. Many « locals » take advantage of our kids and young adults by selling drugs to them and invite them into their homes. At 2035 and 2045 Grand boulevard a group of vietnamese gangs and several white men have been selling drugs including crack cocaine to our young people. Some of our kids have been forced to sell booze and drugs for for these creeps to pay debts to these drug dealers. Many of these dealers have drug problems of their own so it's a nice windfall for them. This has been going on for years in this area but this past year has been by far the worse and we have absolutely no way of knowing if this will end. (Centre7500stdenis 2010)

Dans ce dossier, les réseaux sociaux ont permis aux Autochtones de s'exprimer à propos des injustices sociales reliées à leur sécurité en ville, injustices autrement peu présentées dans les médias traditionnels.

Enfin, le troisième thème considère la construction sociale du **problème** (croissante visibilité des Autochtones en milieu urbain en lien avec la sécurité et le sentiment de sécurité) d'après deux types de représentations. Selon le premier type de représentations, on soulève « le problème » afin d'assurer la sécurité et le sentiment de sécurité des Autochtones et des non-autochtones et de résoudre les « inconforts » qui peuvent nuire à la qualité de vie des citoyens. Le deuxième type de représentation cherche à déconstruire « le problème » en dénonçant la racialisation et la criminalisation de la pauvreté et en menant plus loin le débat sur la légitimité de l'expression culturelle et politique de la colère individuelle et collective des Autochtones. L'exemple suivant illustre ce dernier point. Il s'agit d'un extrait d'une entrevue réalisé avec le groupe hip-hop autochtone, A Tribe Called Red.

I think up until now, the discussion about Aboriginal people has mainly been restricted to what goes on in the community and what goes on in the reservations. **And to be Aboriginal in the city, in an urban environment, that's something that has been largely overlooked.** Even by the Aboriginal people, who won't see... Well, like in the past, they won't necessarily consider you part of the community if you were living in the city.

So we kind of had to find ways as urban Aboriginal people to express what that meant, what that looked like, what it was... [...] it is an image of Aboriginal people, and it's something that we can now take and make it our own. And when you take something like that, something that has been damaging, something that has been detrimental to your community, and you make it your own, you take the power out of it. It can no longer be something that can hurt me, because now it's mine. And you find that with any cultural group that has gone through genocide; that has gone through centuries of oppression... humour is the only thing that keeps you going. And within the Aboriginal community, I mean, that's huge... (Decouflet et A Tribe Called Red 2012, je souligne)

Dans cet extrait, comme dans ses chansons, A Tribe Called Red profite de sa notoriété culturelle et artistique pour politiser la colère des Autochtones. La visibilité du groupe permet cette prise de position, qui est nécessaire de par la croissante visibilité des Autochtones en ville, visibilité qui suscite peur et insécurité.

En somme, les médias traditionnels, en soulignant les aspects négatifs et menaçants de la présence croissante des Autochtones en ville, portent un certain discours qui semble contribuer à maintenir une image négative qui justifie les logiques de contrôle hygiéniste et actuarielle. Les médias non traditionnels, s'ils permettent l'expression d'expériences qui abondent en ce sens, encouragent également l'énonciation sur la place publique d'expériences et de vécus positifs.



| Conclusion |

La question de sécurité et d'insécurité en milieu urbain renvoie aux menaces physiques, sociales ou identitaires, menaces réelles ou que l'on peut ressentir. La perception d'une menace, le sentiment d'être susceptible au danger (réel ou non) sont des acquis, qui varient en fonction de l'âge, du sexe, du niveau d'éducation, de l'appartenance sociale, etc.

L'insécurité peut générer un sentiment d'inconfort ou plus directement porter atteinte à l'entité physique ou sociale. À l'inverse, la sécurité permet le développement de l'individu et de la société. Une société dont les membres se sentent en sécurité a un meilleur potentiel de développement social et économique. L'État met en place différentes stratégies pour assurer la sécurité, mais il peut également solliciter les citoyens dans la gestion de leur propre sécurité. Ceux-ci réagiront différemment, selon leurs besoins et leurs perceptions.

Lorsqu'il est question de sécurité en milieu urbain et d'Autochtones, la littérature explore ces différentes thématiques, soulignant la complexité de l'appartenance autochtone et les perceptions construites et acquises de la sécurité. La gestion de la sécurité en matière de risque génère une normalisation de la violence, c'est-à-dire que le danger et le crime sont considérés comme intrinsèques à la culture autochtone. L'insécurité est donc comprise comme indissociable de leur présence et de leur vécu (même chez les Autochtones).

Une approche holistique de la situation des Autochtones en ville, qui inclut le réseau familial étendu et la santé physique et psychologique en fonction des groupes sociaux par exemple, permettrait d'envisager la corrélation entre l'amélioration de leurs conditions de vie et de l'insécurité ressentie. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que la sécurité et l'insécurité des Autochtones vivant en milieu urbain varient en fonction de leur âge, de leur sexe et de leur condition socioéconomique. Néanmoins, l'appartenance autochtone génère des attentes particulières envers l'État en matière d'offre de services, de représentations et de protection. Les Autochtones ont besoin d'une meilleure représentativité au sein des différents organismes sociaux et institutionnels qu'ils fréquentent, afin d'accroître leur confiance envers le système, de confirmer leur identité sociale, de renforcer leur sentiment de sécurité en ville.

En effet, la littérature existante recommande une meilleure représentation des Autochtones urbains à tous les niveaux, une plus grande visibilité, une affirmation en tant que communauté avec des besoins précis (en ce qui concerne la mobilité et l'attachement à la communauté d'origine par exemple), mais ouverte et respectueuse des différences en son sein (notamment d'une classe moyenne urbaine autochtone croissante).

Cela sous-entend un support institutionnel de la majorité axé sur l'interrelation, et non le contrôle (ICPC 2011 : 16), sur une meilleure visibilité et non sur une surveillance accrue, sur l'homogénéisation des services en réserve et en milieu urbain et sur une offre de services couvrant tous les domaines de la vie urbaine. La question de la gouvernance autochtone trouve ici également sa place, dans la mesure où elle vise la représentation des Autochtones urbains (ICPC 2011 : 28). Un exemple récent est l'initiative du Réseau

pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, qui apporte des outils de soutien et de partage d'informations et de services aux organisations pour les Autochtones à Montréal (RÉSEAU s.d.).

En matière de recherche scientifique, il y a un besoin pour une recherche « positive », c'est-à-dire une recherche qui témoigne des modèles actifs et promouvant la sécurité et le sentiment de sécurité (Evans, Hole *et al.* 2009, ICPC 2011a : 6), comme le récent rapport du Réseau sur l'urbanisation, le crime et la violence à Montréal (RÉSEAU et ICPC 2012). De façon générale, plusieurs domaines restent inexplorés, tels que les rapports de sécurité Autochtones/non-autochtones dans des villes de petite et moyenne tailles, ou encore la corrélation entre la hausse de la sécurisation et de la marchandisation de la ville et la marginalisation des Autochtones.



| Bibliographie |

- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA (AADNC). 2012. Peuples et collectivités autochtones. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ottawa. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/...>, Consulté le 2012-01-15.
- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA (AADNC). 2010a. *Feuillet d'information – Population autochtone urbaine au Canada*. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ottawa. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/...>, Consulté le 2011-10-14.
- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA (AADNC). 2010b. *Statut d'Indien*. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ottawa. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca...>, Consulté le 2012-12-17.
- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA (AADNC). 2010c. *Stratégie pour les autochtones vivant en milieu urbain*. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ottawa. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca...>, Consulté le 2011-10-14.
- AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA ET SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (AINC ET SCHL). 2007. *La démographie autochtone. Projections de la population, des ménages et des familles, 2001-2026*. Ottawa : Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, 29 p. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca...>, Consulté le 2012-05-02.
- AUSTRALIAN BUREAU OF STATISTICS. 2006a. *Population Characteristics, Aboriginal and Torres Strait Islander Australians*. Australian Bureau of Statistics, Canberra. <http://www.ausstats.abs.gov.au...>, Consulté le 2012-01-11.
- AUSTRALIAN BUREAU OF STATISTICS. 2006b. *Urban and non-urban population*. Australian Bureau of Statistics, Canberra. <http://www.abs.gov.au/a...>, Consulté le 2012-05-02.
- AUSTRALIAN GOVERNMENT ET ATTORNEY-GENERAL DEPARTMENT. 2011. *National Community Crime Prevention Programme*. Australian Government. <http://www.crimeprevention.gov.au/...>, Consulté le 2012-02-02.
- BAUMAN ZYGMUNT. 2006. *Liquid Fear*. Cambridge : Polity Press.
- BÉLAIR-CIRINO MARCO. 2010. Villeray : des craintes au sujet d'un centre d'hébergement pour Inuits, *Le Devoir*, 2 juin 2010. <http://www.ledevoir.com...>, Consulté le 2011-08-29.
- BERNARD YVES ET MARION SEGAUD (dir.). 1991. *La Ville inquiète : habitat et sentiment d'insécurité*. La Garenne-Colombes : Éditions de l'Espace européen.
- BOUDREAU JULIE-ANNE. (accepté). Jeunes et gangs de rue : l'informel comme lieu et forme d'action politique à Montréal, *ACME : Revue électronique internationale de géographie critique*. www.acme-journal.org.
- CARDINAL NATHAN. 2006. The exclusive city : Identifying, measuring, and drawing attention to Aboriginal and Indigenous experiences in an urban context, *Cities* 23 (3) : 217-228.
- CASTEL ROBERT. 2003. *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?* Paris : Seuil.
- CENTRE7500STDENIS. 2010. *Forum de discussion sur les conditions présentes du Nunavik House*. Centre7500stdenis. <https://sites.google.com/...>, Consulté le 2011-08-29.
- CONVOY OLIVIA. 2010. Montreal Residents Oppose Nunavik House Re-Opening, *Topnews*, 4 juin 2010. <http://topnews.us...>, Consulté le 2012-12-17.

- CROTEAU MARTIN ET CATHERINE HANDFIELD. 2010. Centre d'hébergement pour Inuits : « On n'en veut pas dans notre cour », *Cyberpresse.ca*, 2 juin 2010. <http://www.cyberpresse.ca...>, Consulté le 2011-08-29.
- COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME ET ORGANISATION DES NATIONS UNIES. 2006. *Examen des rapports présentés par les états parties en vertu de l'article 40 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. Genève, Organisation des nations unies.
- CROTHERS CHARLES. 2003. Well-being and Disparity in Tamaki-makaurau. Report on the Urban Māori Disparities Research Programme, *New Zealand Population Review* 29 (1) : 1-18.
- DE PESLOÛAN LUCILLE. 2010. Un centre qui déchaîne les passions, *Le Progrès Villeray*, 7 juin 2010. <http://www.leprogresvilleray.com/...>, Consulté le 2011-10-14.
- DECOUFLET GUILLAUME ET A TRIBE CALLED RED. 2012. *MicroFilm : A Tribe Called Red*. Cluster Mag. <http://vimeo.com/23970949>, Consulté le 2012-02-02..
- DEITER CONNIE ET DARLENE RUDE. 2005. *La sécurité humaine et les femmes autochtones au Canada*. Condition féminine Canada, Ottawa. <http://epe.lac-bac.gc.ca...>, Consulté le 2012-12-19.
- ENVIRONICS INSTITUTE. 2010. *Étude sur les Autochtones vivant en milieu urbain*. Environics Institute, Toronto, 28 p. <http://uaps.ca/...>, Consulté le 2011-10-14.
- FARLEY PAUL-ÉMILE ET GUSTAVE LAMARCHE. 1945. *Histoire du Canada. Cours supérieur*. Montréal : Librairie des Clercs de Saint-Viateur.
- GALIPEAU SYLVIA. 2008. Plan d'action en sécurité urbaine : Labonté dresse un bilan positif, *Cyberpresse*, 4 novembre 2008.
- GARDINER-GARDEN JOHN. 2000. *The Definition of Aboriginality*. Parliamentary Library, Parliament of Australia. Research Note 18, 2000-01. <http://www.aph.gov.au/...>, Consulté le 2012-01-11.
- GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC). 2003. *Pour des communautés plus sécuritaires*. Gendarmerie royale du Canada, Ottawa.
- GENTILE DAVIDE. 2010. Un centre d'hébergement pour Inuits?, *Radio-Canada.ca (Région : Montréal)*, 10 mai 2010.
- GEORGE JANE. 2010a. Neighbour opposition could delay or kill Nunavik Inuit patient home, *Nunatsiaq Online*, 17 juin 2010. <http://www.nunatsiaqonline.ca...>, Consulté le 2011-10-14.
- GEORGE JANE. 2010b. Villeray residents put up pro-Inuit online petition, *Nunatsiaq Online*, 16 juillet 2010 <http://www.nunatsiaqonline.ca/...>, Consulté le 2012-12-19.
- HINDS LYN ET PETER GRABOSKY. 2010. Responsibilisation Revisited : From Concept to Attribution in Crime Control, *Security Journal* 23 (2) : 95-113.
- INTERNATIONAL CENTRE FOR THE PREVENTION OF CRIME (ICPC). 2011a. *The city as a « space of opportunity » : Urban indigenous experiences and community safety partnerships*. International Centre for the Prevention of Crime, Montréal, 20 p.
- INTERNATIONAL CENTRE FOR THE PREVENTION OF CRIME (ICPC). 2011b. *International Indigenous Community Safety Seminar*. International Centre for the Prevention of Crime, Montréal, 33 p.
- KEENAN DANNY. 2008. *Terror in our midst? : searching for terrorism in Aotearoa New Zealand*. Wellington : Huia Press.

- LAFOREST JULIE. 2008. *Indicateurs de vulnérabilité associés à la sécurité d'un territoire vivre en sécurité, se donner les moyens*. Institut national de santé publique du Québec, Montréal. <http://www.inspq.qc.ca...>, Consulté le 2012-12-19.
- LAGRANGE HUGHES. 1996. *La civilité à l'épreuve. Crime et sentiment d'insécurité*. Paris : Presses universitaires de France, 310 p.
- LÉON ATÏM (PARTI QUÉBÉCOIS DE LAURIER-DORION). 2010. M. Sklavounos : où êtes-vous?, *Le Progrès Villeray*, 4 juin 2010. <http://www.leprogresvilleray.com...>, Consulté le 2011-10-14.
- LÉON ATÏM. 2010. Centre d'hébergement Inuit dans Villeray : quelles responsabilités? Quelle suite?, *Progrès Villeray* 22 septembre 2012. <http://www.leprogresvilleray.com...>, Consulté le 2012-12-19.
- LEPAGE PIERRE. 2009. *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*. Deuxième édition. Québec : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- LINDEMAN TRACEY. 2010. Villeray hearts Inuit, *Mirror* 1^{er}-7 juillet 2010 : 6. <http://www.myvirtualpaper.com/...>, Consulté le 2012-12-19.
- MEUNIER HUGO. 2008. D'un cul-de-sac à l'autre. Autochtones : de la réserve à la rue. *La Presse*, 12 mai 2008.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE NOUVELLE-ZÉLANDE. 2005. *National Guidelines for Crime Prevention through Environmental Design in New Zealand* Ministry of Justice. En ligne : <http://www.justice.govt.nz/...>. Consulté le 2012-04-12.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. 2011. *Rapport annuel de gestion 2010-2011*. Gouvernement du Québec, Québec. <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/...>, Consulté le 2012-12-19.
- MONTPETIT CAROLINE. 2010. Les autochtones de Montréal s'organisent; Un réseau répondra aux besoins des quelque 18 000 individus de la métropole, *Le Devoir*, 4 novembre 2010 : A4.
- MORENOFF JEFFREY D., ROBERT J. SAMPSON ET STEPHEN W. RAUDENBUSH. 2001. *Neighborhood Inequality, Collective Efficacy, and the Spatial Dynamics of Urban Violence*. University of Michigan, Ann Arbor, 43 p. <http://www.psc.isr.umich.edu...>, Consulté le 2012-12-19.
- MYLES BRIAN. 2005. Les autochtones laissés à eux-mêmes, *Le Devoir*, 28 février 2005 : A1.
- NEW SOUTH WALES POLICE FORCE ET NEW SOUTH WALES ABORIGINAL JUSTICE ADVISORY COUNCIL (NSWPF ET NSWAJAC) (2007). *Snapshot of Aboriginal Strategic Direction 2007- 2011*. New South Wales Police Force, New South Wales. <http://www.police.nsw.gov.au/...>, Consulté le 2012-12-19.
- PETERS EVELYN J. 1998. Subversive spaces : First Nations women and the city, *Environment and Planning D-Society & Space* 16 (6) : 665-685.
- PHAN MAI B. 2008. We're all in this together : Context, contacts, and social trust in Canada, *Analyses of Social Issues and Public Policy* 8 (1) : 23-51.
- PRICE J.A. 2012. Migration urbaine des autochtones, *Encyclopédie canadienne*. <http://www.thecanadianencyclopedia.com...>, Consulté le 2012-03-05.
- RAY BRIAN ET VALERIE PRESTON. 2009. Geographies of discrimination : Variations in perceived discomfort and discrimination in Canada's Gateway Cities, *Journal of Immigrant and Refugee Studies* 7 (3) : 228-249.

- RÉSEAU POUR LA STRATÉGIE URBAINE DE LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE À MONTRÉAL (RÉSEAU). s.d. *Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal*. Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal. <http://www.reseautlnetwork.com...>, Consulté le 2012-05-12.
- RÉSEAU POUR LA STRATÉGIE URBAINE DE LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE À MONTRÉAL (RÉSEAU) et International Centre for the Prevention of Crime (ICPC) 2012. *The Aboriginal Justice Research Project*. Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, Centre international pour la prévention de la criminalité, Montreal.
- SCHMITT MICHAEL. 2010. *Remise de pétition à M. Sklavounos et à Mme Samson au sujet de l'ancien hôpital chinois* (Comité de citoyens en faveur d'une consultation publique), centre7500stdenis, 14 juillet 2010. <https://sites.google.com...>, Consulté le 2010-07-14.
- SCHWEITZER JOHN H., JUNE W. KIM, ET JULIETTE R. MACKIN. 1999. The Impact of the Built Environment on Crime and Fear of Crime in Urban Neighborhoods, *Journal of Urban Technology* 6 (3) : 59-73.
- SHKLAR JUDITH. 1998. The liberalism of fear, in Judith Shklar (dir.), *Political Thought and Political Thinkers* : 3-20. Chicago : Chicago University Press.
- STATISTICS NEW ZEALAND. 2006a. *New Zealand : An Urban/Rural Profile Update*. Statistics New Zealand. [http://www.stats.govt.nz/...](http://www.stats.govt.nz/), Consulté le 2012-05-02.
- STATISTICS NEW ZEALAND. 2006b. QuickStats About Māori, Census 2006. Statistics New Zealand, Auckland, 13 p [http://www.stats.govt.nz/...](http://www.stats.govt.nz/), Consulté le 2012-12-19.
- STATISTIQUE CANADA. 2011. *De régions urbaines à centres de population*. Statistique Canada. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/...>. Consultation le 2 mai 2012.
- SYLVESTRE MARIE-EVE. 2010. Disorder and public spaces in Montreal : Repression (and resistance) through law, politics, and police discretion, *Urban Geography* 31 (6) : 803-824.
- VENKATESH SUDHIR A. 2006. *Off the Books. The Underground Economy of the Urban Poor*. Cambridge : Harvard University Press.
- VILLE DE MONTRÉAL. 2010. *Portrait de la population autochtone à Montréal*. Montréal : Ville de Montréal, 12 p. <http://ville.montreal.qc.ca...>, Consulté le 2012-01-26.
- WHITE ROB ET ADAM SUTTON. 1995. Crime prevention, urban space and social exclusion, *Journal of Sociology* 31 (1) : 82-99.
- WHITZMAN CAROLYN. 1992. Taking Back Planning : Promoting Women's Safety in Public Places - The Toronto Experience, *Journal of Architectural and Planning Research* 9 (2) : 169-179.
- WILLIAMS MICHEAL C. 2011. Securitization and the liberalism of fear, *Security Dialogue* 42 (4-5) : 453-463.
- WILSON DEAN. ET ADAM SUTTON. 2004. Watched over or over-watched? Open street CCTV in Australia, *Australian and New Zealand Journal of Criminology* 37 (2) : 211-230.
- WRIGH ERROL ET ABI KING-JONES. 2011. *Operation 8 : Deep in the forest*. Nouvelle-Zélande, Cutcutcut films. <http://cutcutcut.com/...>, Consulté le 2012-12-19.
- YARWOOD RICHARD. 2007. The geographies of policing, *Progress in Human Geography* 31 (4) : 447-465.

